



Lorsqu'on fricote avec le malin, tôt ou tard on est victime de ses propres turpitudes. Voici un article qui relatent des faits réels, facilement «*recoupables*» (pour connaître et même reconnaître les vrais coupables), et démontrant que la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) présidée par sieur Jean Eric Rakotoarisoa

«*décide*»

sans un minimum de réflexion pouvant servir l'intérêt du grand nombre. Pour lui,

«*non conforme à la constitution*»

est devenu systématique à partir du moment où les démarches émanent

«*d'opposants*»

au régime Hvm/Rajaonarimampianina.

Réparer les dommages causés par la colonisation



Le 18 mai 2015, **les Députés adoptent une proposition de loi portant sur la rétrocession des terres accaparées par des colons aux Malgaches. Il s'agit de la proposition de loi n°012-2014/PL intitulée**

«*Transfert à l'Etat des propriétés non exploitées et attribution des terres aux citoyens*».

Présentée par le Député Rémi dit Jao Jean, cette loi est, désormais, connue comme étant la loi Jao Jean.

L'article 3 de cette proposition de loi attire l'attention et vous saurez pourquoi en lisant plus bas:
«*□ Lorsqu'il sera établi qu'une propriété ayant appartenu aux colons, d'une superficie supérieure à 5 ha n'a pas été, depuis 5 ans au jour de la constatation exploitée personnellement ou à leur frais, soit par le propriétaire, soit par ses ayant droits, cette propriété sera transférée en toute priorité à l'Etat et distribuée aux citoyens, quelle que soit sa circonstance* ». Il s'agit-là d'une manière de réparer les dommages causés par la colonisation. Ce que sieur Jean Eric Rakotoarisoa n'a pas vu.

La présente décision sera notifiée au Président de la République



Jean Eric Rakotoarisoa et celui qui l'a fait roi. Le président de la HCC a du confondre les verbes servir (les intérêts du peuple) et asservir (le même peuple pour les intérêts des tenants du pouvoir)

On ne sait pas qui l'a poussé à le faire et le dire, mais bien avant la décision de la HCC -car toute proposition de loi doit être soumise à cette entité- le super ministre de l'Aménagement du Territoire, Rivo Rakotovao, avait fanfaronné qu'elle ne passera pas.

Et effectivement, le 2 juillet 2015, La HCC décide ([décision n°25-HCC/D3 du 02 juillet 2015](#)):

Article premier.- La loi n°2015-013 portant transfert des terres ayant appartenu aux colons au profit des citoyens malagasy n'est pas conforme à la Constitution;

Article 2.- La présente décision sera notifiée au Président de la République, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Président de l'Assemblée Nationale et publiée au Journal officiel de la République.

Tout était donc dit, il n'y avait plus rien à faire. Mais il faut vraiment croire en la justice divine car depuis deux ans à Madagascar, ce sont les hommes au pouvoir qui font leur loi. En effet, le 8 janvier 2016 à Iavoloha, le Président de la République en personne contredit complètement Jean Eric Rakotoarisoa et sa décision. Extraits du discours présidentiel concernant les terres à Madagascar:

